

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 janvier 2024

Convocation adressée le 08/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 janvier, à 18 Heures 15 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents: Mme Angélique HUGUIN, Mr David COLIN, Mme Nicole KRILL, Mr Luc COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mr BECART Sylvain, Mr GREFF Benjamin,

Absent(s) : Mme JOLY Anaïs, Mr BECART Sylvain

Absents excusés : Madame COLIN Sylvie

Madame COLIN Sylvie a donné procuration à Madame HUGUIN Angélique

Secrétaire de séance : BOURGADEL Marie-Christine

ORDRE DU JOUR :

- Donation à la commune d'un verger
- Convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion 52
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2024
- Acquisition d'un écran tactile numérique pour l'école maternelle
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2023 est approuvé par le Conseil Municipal.

DEL 01/2024 DONATION À LA COMMUNE D'UN VERGER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie le 17/11/2023 par lequel Monsieur PHILIPPE François souhaite donner à la commune pour l'euro symbolique, un verger cadastré AK 36 lieudit l'ENCLOS d'une superficie de 27 a 08 ca.

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- Accepte la donation de ce verger pour l'euro symbolique
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

DEL 02/2024 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE AVEC LE CDG 52

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 21/02/2018, la commune avait renouveler la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne.

Les membres du Conseil d'Administration du CDG 52 réunis le 28 novembre 2023 ont adopté l'écriture de la convention de médecine professionnelle et préventive tenant compte de la nouvelle réglementation en vigueur et de l'arrivée de l'infirmière de santé au travail.

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention au service médecine professionnelle et préventive avec le CDG 52.
- Et autorise le maire à signer la convention.

**DEL 03/2024 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du vote du BP 2024 et afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre - libellé	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	73 080.70euros	18 270.17 euros

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

**DEL 04/2024 ACQUISITION D'UN ÉCRAN TACTILE NUMÉRIQUE POUR
L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LBI MICRO qui s'élève à 4 814.17 euros HT soit 5 777.00 euros TTC pour l'acquisition d'un écran tactile numérique à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- Décide l'acquisition d'un écran tactile numérique pour l'école maternelle
- Accepte le devis de la SARL LBI MICRO pour la somme de 4 814.17 euros HT soit 5 777 euros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, GIP, Conseil Régional etc...
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux éclairage public

Des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune avec la participation du SDED 52 seront prévus en 2024. Tous les points lumineux seront remplacés par de la technologie LED. De plus, avec ce type d'équipement, il est possible de diminuer leur intensité.

- Trame verte et bleue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de l'Etat ont accepté le projet de restauration de la Trame verte et bleue sur notre commune avec la LPO Champagne-Ardenne. Les premières haies et arbres seront plantés à l'automne 2024. Ce projet sera financé grâce au Fond Vert et que le financement des travaux a pu être porté jusqu'à 90 %.

Il informe également que la LPO Champagne-Ardenne et la commune organisent une soirée pour découvrir les rapaces nocturnes (chouettes et hiboux) qui fréquentent notre territoire le vendredi 22 mars 2024. Une information sera communiquée à tous les habitants.

- Rapport des contrôles de vitesse sur la RD 8 et RD 179

Monsieur le Maire fait le rapport des contrôles de vitesse qui a été réalisé avec le Département sur la commune. Des vitesses élevées ont été constatées « Route d'Autigny et Grande Rue ». La gendarmerie en a été informée. Des projets d'aménagement pour réduire la vitesse sont à prévoir.

- Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

- Tri des biodéchets

Le SDED 52 proposera aux ménages d'acquérir des composteurs à des prix préférentiels soit environ 40 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.